https://www.engcopilot.com/

Reef4 version 4.4.3.1 - Edition 174 - Décembre 2013
Document : FD DTU 43.6 P3 (mars 2007) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés - Partie 3 : Guide à l'attention du Maître d'Ouvrage (Indice de classement : P84-210-3)

normalisation française

FD DTU 43.6 P3
Mars 2007
P 84-210-3

Travaux de bâtiment
Etanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés
Partie 3 : Guide à l'intention du Maître d'Ouvrage

Building works - Damp-proofing of interior masonry floors with bitumer products - Part 3 : Guide intended for the contracting authority

Bauarbeiten - Abdichtung der Mauerwerks-Innenfussböden durch bituminöse Produkte - Teil 3 : Leitfaden für den Auftraggeber

Statut

Fascicule de documentation publié par AFNOR en février 2007.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux européens ou internationaux traitant du même sujet.

Analyse

Le présent document guide les maîtres d'ouvrage pour la rédaction des documents particuliers du marché et pour la préparation et l'organisation de travaux d'étanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés faisant l'objet de la norme NF DTU 43.6 P1-1 (CCT).

Descripteurs

Thésaurus International Technique : bâtiment, plancher, intérieur, maçonnerie, étanchéité, produit hydrocarboné, ouvrage, préparation, organisation, information, rédaction technique.

Sommaire

Membres de la commission de normalisation
1 Domaine d'application
2 Références normatives

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

3 Rédaction des documents particuliers du marché (DPM)
3.1 Informations essentielles à la détermination des travaux
3.2 Travaux ne relevant pas du lot étanchéité
4 Entretien et usage

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

Membres de la commission de normalisation

Président : M BLOTIERE

Secrétariat : M DRIAT - CSFE

- M ANDREI ETANCHISOL
- BALCON SOCOTEC

MME BEAUREPAIRE CSTB

- M BLOTIERE ICOPAL SAS
- BONY AB2A

MME BOURDETTE ATILH

- M BURDLOFF SOCOTEC
- CARETTE UNECB
- CHALLIER GRACE
- CHAMPOISEAU UNESI
- de BRAY ISOCHAPE
- de FAY CSFE
- DECHEVRAND SOPREMA
- DECORNIQUET SARETEC
- DEMARQUE CSTB
- DROUILLY AXTER
- LEHNEN SOPREMA
- LEJEUNE CSTB
- MICHEL BUREAU VERITAS
- NGUYEN TRI-THIEN DAEI
- OTERO IMPERFRANCE
- PANNETIER OFFICE DES ASPHALTES
- PINÇON BNTEC
- POSTIF OFFICE DES ASPHALTES
- REMOLU
- ROUGERON SCHLUTER-SYSTEMS
- ROYER SMAC
- SALEMBIER LAFARGE

MME SALIMBENI CSTB

- M SOLLET SEO
- VERMANDEL MEPLE
- ZOCCOLI RUBEROID

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

1 Domaine d'application

Le présent document guide les maîtres d'ouvrage pour la rédaction des documents particuliers du marché et pour la préparation et l'organisation de travaux d'étanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés faisant l'objet de la norme NF DTU 43.6 P1-1 (CCT) . Il contient des recommandations pour la rédaction des documents particuliers du marché.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NF P 84-210-1-1
(Référence DTU 43.6 P1-1), *Travaux de bâtiment - Etanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques.*
NF P 84-210-2
(Référence DTU 43.6 P2), *Travaux de bâtiment - Etanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales.*

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

3 Rédaction des documents particuliers du marché (DPM)

3.1 Informations essentielles à la détermination des travaux

Afin que l'entreprise d'étanchéité puisse établir son offre de prix, le dossier de consultation des entreprises doit fournir les informations essentielles à la détermination des travaux qui seront à effectuer. Ces informations doivent figurer dans les documents particuliers du marché (DPM).

Ceux-ci doivent comporter les indications suivantes :

a. Un plan des locaux à étancher indiquant notamment les pentes et réservations, avec les coupes nécessaires, établi en conformité avec les principes et prescriptions de la norme NF DTU 43.6 P1-1 (CCT).

> NOTE
> L'implantation des caniveaux et des siphons doit permettre d'y déverser directement les liquides chauds.

b. La désignation des surfaces destinées à recevoir des ouvrages d'étanchéité, y compris la définition de la hauteur des relevés [voir 5.2.4.de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT)], ainsi que les ouvrages particuliers éventuels ;

c. La jonction avec les locaux contigus ;

d. Les joints de rupture, joints de dilatation et de retrait des bâtiments ;

> NOTE
> Les joints de dilatation sont positionnés en dehors des locaux étanchés si les dimensions de ces derniers le permettent.

e. Les appuis des éléments porteurs de type D ;

f. Les caractéristiques des caniveaux revêtus d'étanchéité (largeur, profondeur) ;

g. Les évacuations d'eaux (emplacement, diamètre, …) ;

h. Les pénétrations diverses (par exemple : ventilations, passages de fils, de câbles ou de canalisations, …), leur emplacement et leur principe de raccordement [voir 8.2 de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT)] ;

i. Les emplacements et la valeur des charges permanentes localisées appliquées sur les ouvrages d'étanchéité

j. La constitution du complexe d'étanchéité avec, le cas échéant, la couche de désolidarisation [voir 6.3.2.1. de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT)] ;

k. Le type de revêtement complémentaire autre qu'un sol scellé adhérent [voir 6.3.2.1. de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT)] ;

l. L'état de surface des protections d'étanchéité dans le cas de mise en oeuvre d'un revêtement complémentaire autre qu'un revêtement de sol scellé adhérent [voir 6.3.2.2 de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT)] ;

m. Le type de protection d'étanchéité (dalle en béton armé ou chape de mortier armé) et le degré de sollicitation du local [voir 6.3.2.2 b) de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT)] ;

n. Le schéma des fractionnements de la protection [voir 6.3.2.2 de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT)] ;

o. La pression maximale exercée sur le revêtement d'étanchéité par les équipements permanents, cette pression ayant été calculée par l'entreprise chargée de la mise en oeuvre des équipements [voir 6.2.1. de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT)] ;

p. L'indication des lots qui sont chargés des travaux visés au 3.2 .

q. Les modifications éventuelles apportées au dossier de consultation.

> NOTE
> Dans le cas où ces informations ne sont pas communiquées à l'entreprise avant la date de conclusion du marché, celle-ci pourra revoir son offre dans les conditions indiquées dans la NF DTU 43.6 P2 (CCS) .

3.2 Travaux ne relevant pas du lot étanchéité

Sauf dispositions contraires prévues dans les DPM, les travaux suivants ne relèvent pas du lot

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

étanchéité. Ils sont à prévoir dans d'autres lots.

a. La réalisation des ouvrages en maçonnerie (formes de pentes, réalisation des réservations, dés en maçonnerie, socles, massifs, réservations pour passage des évacuations d'eaux…, calfeutrement des réservations).
b. La protection provisoire du revêtement d'étanchéité (platelages) rendue indispensable pour l'exécution de travaux d'autres corps d'état.
c. La fourniture et la mise en oeuvre des canalisations (canalisations d'eau, tuyaux de ventilation, …) et de leur raccordement au moignon, ainsi que la fourniture et la pose du jointoiement entre moignon et canalisation.

   NOTE
   Ces travaux sont généralement réalisés par l'entreprise titulaire du lot plomberie.

d. La fourniture et la mise en oeuvre des fourreaux métalliques solidaires du gros oeuvre.
e. La réalisation du dispositif s'opposant au passage de l'eau entre manchon et tuyau au droit des traversées et pénétrations [voir 8.2. de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT)].
f. La fourniture et la mise en oeuvre des contre-collerettes.
g. La réalisation des revêtements de sol scellés ou des revêtements complémentaires sur les protections de l'étanchéité [voir paragraphe 6.3.2 et 8.3.2 de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT)].
h. La fourniture et la mise en oeuvre des contre-cloisons.
i. La fourniture des siphons de sol.
j. La fourniture des grilles et cadres de caniveaux.
k. La mise en oeuvre des cadres et grilles de caniveaux lorsque la protection d'étanchéité reçoit un revêtement complémentaire d'épaisseur supérieure à 20 mm.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

4 Entretien et usage

Les prescriptions de la NF DTU 43.6 P1-1 (CCT) conduisent à la réalisation d'ouvrages de bonne qualité. Toutefois, la condition de durabilité ne peut être pleinement satisfaisante que si ces ouvrages sont entretenus et si leur usage est conforme à leur destination.

L'entretien est à la charge du Maître de l'Ouvrage ou de ses ayant-droits après la réception de l'ouvrage.

Hormis l'entretien des sols, le Maître d'Ouvrage doit veiller à maintenir en état de fonctionnement et laisser visitables les systèmes de collecte et d'évacuation des eaux.

© AFNOR 2007 - Imprimé par VINCI CONSTRUCTION FRANCE le 26/12/2013

https://www.engcopilot.com/